

BORDEREAU DE SCORE²²

Certificat individuel produits phytopharmaceutiques

Directive 2009/28/CE du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'actions communautaires pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable

La demande de certificat individuel Certiphyto et de son renouvellement est effectuée par le candidat exclusivement sur le portail service-public.fr.

Pièce justificative à joindre à la demande de certificat sur service-public.fr :

- Le bordereau de score est transmis de préférence en pièce-jointe par voie électronique à la fin de la procédure de demande en ligne sur service-public.fr ou

- Le bordereau de score peut également être transmis par courrier à la D(R)AAF compétente, dont les coordonnées sont précisées à la fin de la procédure de demande de certificat sur service-public.fr.

Identité du candidat

Nom de naissance*	Le Roux
Nom d'usage	
Prénom(s)*	Clément
Date et lieu de naissance*	13/09/2001 Brest
Contact mail*	clement.leroux@mrbricolage.fr

* Champs obligatoires

Certificat visé (cocher la case correspondante)

Arrêté du 29 août 2016 portant création du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel » dans les catégories :	Décideur en entreprise non soumise à agrément	
	Décideur en entreprise soumise à agrément	
	Opérateur	
Arrêté du 29 août 2016 portant création du certificat individuel pour l'activité « mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques »	Mise en vente / vente des produits phytopharmaceutiques	X
Arrêté du 29 août 2016 portant création du certificat individuel pour l'activité « conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »	Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	

Type de demande (cocher la case correspondante)

CERTIFICAT	Formation avec QCM vérification de connaissances	X
	Test seul	
RENOUVELLEMENT	Test seul	

Dates de formation

Uniquement pour CERTIFICAT - formation avec QCM vérification des connaissances	Date de début	04/03/2025
	Date de fin	06/03/2025

Déroulement du QCM ou test

Date	06/03/2025	
Lieu d'organisation	Zone de Launay 29600 Saint-Martin-des-Champs	
Numéro	b0a05d	
Seuil requis	20	
Seuil obtenu	30	
Résultat	seuil de réussite atteint	X
	seuil de réussite non atteint *	
Observation du responsable du test		

* pour la voie « formation et QCM de vérification de connaissances » une journée de formation complémentaire est exigée pour la voie « test seul » le stagiaire ne peut se présenter à nouveau au test et doit suivre une formation

Nom et adresse de l'organisme de formation (cachet)	Nom prénom du responsable	Signature du responsable
 SAS I.FO.GE.CO 1 Rue Montaigne 45380-LA CHAPELLE ST MESMIN Tél. : 02.38.22.86.10 Siret 351 936 885 00042 - APE 8559A	RAULT Cécile	

voie de la formation seule, c'est à dire sans QCM de vérification des connaissances